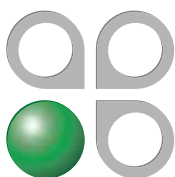


Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques CdP-19 et CRP-9

Résumé pour les décideurs



COP19/CMP9
UNITED NATIONS
CLIMATE CHANGE CONFERENCE
WARSAW 2013

Varsovie : Le premier jalon
de la passerelle vers l'accord de 2015

Varsovie, POLOGNE
Du 11 au 22 novembre 2013

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques CdP-19 et CRP-9

Résumé pour les décideurs

Varsovie : Le premier jalon
de la passerelle vers l'accord de 2015

Varsovie, POLOGNE
Du 11 au 22 novembre 2013

Comité de rédaction et comité éditorial

ECOFYS



sustainable energy for everyone

Direction de la rédaction

Caroline De Vit, Ecofys

Auteurs

Caroline De Vit, Ecofys

Sara Moarif, Associée Ecofys

Seyni Nafo, Mali

El hadji Mbaye Diagne, Sénégal

Kimberley Mees, Ecofys

Sandra Freitas, Togo

Coordination

Rajae CHAFIL, Responsable de projet, Négociations internationales sur l'environnement (IFDD)

Caroline De Vit, Ecofys

Équipe de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) responsable de l'édition

Fatimata Dia Touré, Directrice

Louis-Noël Jail, Responsable du Service Information et documentation

Jacinthe Potvin, Assistante, Service Information et documentation

Ce document a été préparé par Ecofys pour le compte de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'une ou l'autre de ces organisations, ni celle de la présidence de la COP19.

ISBN version imprimée: 978-2-89481-159-7

ISBN version électronique: 978-2-89481-160-3

Ce *Résumé pour les décideurs* et la version complète du Guide des négociations n° 13 (*Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques - CdP-19 et CRP-9*) sont accessibles en ligne à : <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub.php?id=13>

Mise en page: Perfection Design, Québec (Qc), Canada

© Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) 2013

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage

Québec Canada G1K 4A1

Téléphone: 418 692-5727 - Télécopie: 418 692-5644

ifdd@francophonie.org - www.ifdd.francophonie.org

Cette publication a été imprimée avec des encres végétales sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, procédé sans chlore à partir d'énergie biogaz.



IMPRIMÉ AU CANADA

Octobre 2013

Mot de la Directrice de l'IFDD

Les changements climatiques constituent l'une des menaces majeures pour la prospérité et l'avenir des générations futures. À l'image de cet enjeu planétaire, les négociations sur les changements climatiques n'ont cessé de prendre de l'ampleur depuis Rio en 1992 et jusqu'à nos jours.

Ainsi, après la ratification du Protocole de Kyoto en 2005, une vision à plus long terme s'est imposée avec le Plan d'action de Bali en 2007, puis la validation à Copenhague en 2009, d'une vision commune visant à limiter la hausse des températures mondiales à 2°C. Cancún, en 2010, a ensuite permis la concrétisation de cette vision par la création formelle d'institutions dédiées à des points clés, dont notamment les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (MAAN), l'adaptation, le Fonds Vert pour le Climat et le Mécanisme Technologique.

Il est maintenant reconnu qu'une action globale, rapide et allant au-delà des engagements de Copenhague, Cancún et Kyoto, est aujourd'hui indispensable. Cette volonté d'agir collectivement s'est traduite par la création, en 2011, de la Plate-forme de Durban, qui a pour mission de rassembler, autour de la table des négociations, tous les pays développés et en développement afin de travailler sur un accord pour 2015, applicable à tous les pays d'ici 2020.

En 2012, l'adoption de la « Passerelle climat de Doha » a entériné l'engagement de plusieurs pays dans une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto et a mis fin au mandat de Bali. Ces deux éléments sont déterminants du succès de la Plate-forme de Durban qui entamera la moitié de son mandat à Varsovie. En finalisant l'opérationnalisation des institutions de Bali et les modalités techniques de Kyoto, Varsovie sera donc le premier jalon de la passerelle vers l'accord de 2015. L'un des défis pour assurer une large participation des parties qui ont accepté de négocier cet accord est d'instaurer un équilibre subtil entre la nature des efforts requis par la science, et un certain niveau de flexibilité, souvent jugée insuffisante au sein du Protocole de Kyoto.

Le présent document, que l'Organisation internationale de la Francophonie, à travers son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, met à votre disposition, se veut informatif et explicatif des défis et des enjeux des changements climatiques qui seront débattus lors de la Conférence de Varsovie. Nous espérons qu'il permettra à chaque négociateur de mieux comprendre les enjeux et de se positionner, de manière éclairée, dans ces négociations dont les méandres ne cessent de se ramifier. Par nos efforts communs, nous avons encore la capacité et les ressources pour agir et éviter de creuser irrémédiablement l'écart entre les efforts actuels et ce que requiert la science.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Fatimata DIA

Table des matières

Introduction 1

1 De Rio à Varsovie : historique des négociations climat 5

De Rio (1992) à Bali (2007) 5

De Bali (2007) à Doha (2012) 6

De Doha (2012) à Varsovie (2013) 6

2 L'atténuation des changements climatiques 9

2.1 Les enjeux du Protocole de Kyoto en suspens 9

2.2 L'atténuation sous la Plate-forme de Durban..... 10

La période pré-2020 : le secteur d'activité 2 11

La période post 2020 : le secteur d'activité 1 11

2.3 Les mécanismes de marché..... 12

2.4 La REDD+ et l'agriculture 13

3 L'adaptation aux changements climatiques et les approches pour traiter des pertes et préjudices 14

4 Le soutien financier, technologique et de renforcement des capacités 15

4.1 Le soutien financier..... 15

4.2 Le développement et le transfert des technologies..... 16

4.3 Le renforcement des capacités 16

5 La transparence de l'atténuation et du soutien..... 17

Les attentes de la Conférence de Varsovie..... 18

Fiches d'information 21

Fiche 1. Les groupes régionaux et les principales coalitions de négociation 21

Fiche 2. Positions des principaux pays et coalitions de négociation sur l'après 2012 26

Fiche 3. Forums de discussions parallèles à la CCNUCC..... 34

Bibliographie..... 38

Introduction

Cette année, les concentrations de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère, telles que suivies par l'observatoire de Mona Lau à Hawaï, ont atteint les 400 parties par million (ppm) en mai. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ceci représente le niveau auquel les concentrations de CO₂ devraient se stabiliser pour accroître les chances de limiter une hausse de la température globale moyenne entre 2°C et 2,4°C¹. Or, tel que constaté par le 5^e Rapport du GIEC, celles-ci ont augmenté de 40 % par rapport à la période préindustrielle.

Malgré ce constat, les négociations au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se déroulent dans un contexte difficile où les priorités économiques, humaines et sociales prennent le dessus face à l'urgence à agir contre les changements climatiques, tel que le démontre l'agenda du dernier G8 à Lough Erne. Néanmoins, pour de nombreux pays, les crises sociales et économiques sont souvent liées aux impacts néfastes des changements climatiques et au manque d'accès aux ressources énergétiques.

La 19^e Conférence des Parties (CdP) à la CCNUCC et la 9^e Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CRP), du 11 au 22 novembre 2013 à Varsovie, font donc partie d'un agenda international amené à bousculer les priorités. La CdP-19/CRP-9 de Varsovie est la première Conférence suite à la fermeture à Doha en 2012 des deux groupes de négociation créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Le premier groupe travaillait depuis 2005 pour trouver un consensus sur l'engagement des Parties au Protocole de Kyoto après 2012, qui a été confirmé à Doha non sans difficultés. Le second groupe, qui a émergé des négociations de Bali en 2007, préparait l'adoption d'un régime de l'après 2012 pour l'atténuation, l'adaptation ainsi que le soutien financier, technologique et de renforcement des capacités. En mettant fin aux négociations sous ces deux groupes, la « Passerelle climat de Doha » a ainsi marqué une transition entre, d'une part, la reconduction du Protocole de Kyoto et la

1. GIEC, 2007.

2. IFRC-RCS, 2010.

clôture du mandat du Plan d'action de Bali et, d'autre part, les négociations sur un nouvel accord pour 2015 dans le cadre de la Plate-forme de Durban.

Bien que dominé par les enjeux de la Plate-forme de Durban, l'agenda des négociations climat de 2013 inclut toutefois des discussions au sein des Organes Subsidiaires sur les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto et à l'opérationnalisation des institutions créées sous le mandat de Bali. Sous les auspices de la Plate-forme de Durban, l'augmentation de l'ambition des engagements d'ici 2020 et l'élaboration des bases de l'accord de 2015 pour la période post 2020 constituent les deux enjeux principaux. Ceux-ci nécessitent une confiance entre les pays qui soit suffisamment élevée pour entamer un mode de négociation formel. Même si les acquis de Doha jouent un rôle central dans ce processus, telle que l'adoption de l'amendement au Protocole de Kyoto, des divergences similaires à celles exprimées dans les négociations sous le Plan d'action de Bali représentent plusieurs défis à relever d'ici 2015 dans le cadre du Groupe de la Plate-forme de Durban. Celui-ci entamera à Varsovie l'autre moitié de son mandat qui vise à développer d'ici 2015 un nouveau protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force juridique en vertu de la Convention et qui sera applicable à toutes les Parties dès 2020 : l'accord de 2015.

Deux défis majeurs se posent pour Varsovie pour augmenter les chances de succès de cet accord de 2015. Le premier sera de continuer la transition amorcée par la Plate-forme de Durban et la Passerelle de Doha vers une nouvelle ère dans les négociations climat où les lignes traditionnelles de division entre les obligations des pays développés et des pays en développement deviennent plus floues, notamment après 2020. La mise en œuvre des engagements pris sous le Plan d'action de Bali et le Protocole de Kyoto pour la période pré-2020 sera déterminante du succès de cette transition. Cela inclut par exemple la ratification du Protocole et l'octroi d'un soutien concret pour les actions d'atténuation et d'adaptation des pays en développement, notamment à travers l'opérationnalisation du Mécanisme des Technologies et du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Même si les négociateurs pourront se rattacher à des avancées hors du cadre de la CCNUCC, telle que la mise à disposition de 70 millions d'euros par les gouvernements de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne pour les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National des pays en développement (MAAN), tout manquement aux promesses faites sous la Convention constituerait un obstacle à des discussions constructives sur un régime post 2020. À ce titre, les récents changements politiques et stratégiques en Australie et au Japon ainsi que l'augmentation de l'utilisation du gaz de schiste aux États-Unis et du charbon en Europe laissent entrevoir certains défis pour ces pays à démontrer des progrès envers les cibles annoncées depuis Copenhague. En ce qui a trait au soutien financier, même si l'Allemagne et le Royaume-Uni ainsi que la Commission européenne avaient assuré à Doha mettre à disposition un total de six milliards d'euros, la stratégie des pays développés pour mobiliser 100 milliards de dollars américains par an d'ici à 2020 jouera un rôle primordial pour bâtir la confiance entre les pays.

Le second défi sera de poser les jalons du processus d'augmentation de l'ambition des engagements pour la période pré-2020 et post 2020. Aujourd'hui les engagements des pays pris sous la Convention depuis Copenhague et dans le cadre du Protocole de Kyoto, qui ne couvre que 15 % des émissions mondiales, résulte en un déficit d'ambition. Celui-ci se traduirait en une hausse des températures de 3,8°C en 2100 au lieu des 2 ou 1,5°C fixés par la communauté internationale³. Bien que, d'après le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'objectif de limiter la hausse à 1,5°C reste encore atteignable⁴, cela nécessite une action urgente et une volonté politique ferme. L'enjeu du déficit d'ambition se pose dans un contexte économique et environnemental en constante évolution. En 2008 par exemple, la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Indonésie et le Mexique faisaient partie de la liste des dix plus grands pays émetteurs de GES et trois d'entre eux de la liste des dix pays avec le plus haut Produit Intérieur Brut (PIB)⁵.

Conscient du poids politique de ces discussions, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon, a annoncé à Doha la tenue d'un Sommet des dirigeants mondiaux en 2014 en vue d'évacuer certaines questions sensibles qui feraient blocage aux négociations techniques. Sous le Protocole de Kyoto, le succès de cette initiative pourrait se traduire par une révision des objectifs chiffrés de réduction d'émissions en 2014. Sous la Plate-forme de Durban, ce Sommet faciliterait la préparation d'un projet de texte pour l'accord de 2015. Le différend qui a empêché la tenue des négociations sous l'Organe Subsidaire de Mise en Œuvre (l'OSMOE) en juin dernier à Bonn pourrait fournir à Varsovie une première opportunité de démontrer la capacité du processus de négociation à surmonter un blocage d'ordre politique. En l'occurrence, celui-ci porte sur les procédures de prise de décision sous la CdP et la CRP qui ont mené à l'adoption à Doha de la deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto en dépit de l'opposition de la Russie, du Bélarus et de l'Ukraine.

Afin d'aider les décideurs à mieux comprendre les défis de la Conférence de Varsovie, ce résumé fournit une perspective historique (chapitre 1) et une analyse des principaux enjeux négociés sur la base des derniers textes de négociation et des positions des pays sur ces enjeux (chapitres 2 à 5). Il se termine sur une analyse concise des attentes pour la Conférence de Varsovie. Bien que le présent résumé s'adresse particulièrement aux négociateurs des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), nous espérons qu'il sera également un outil utile pour les participants de tout horizon.

3. Climate Action Tracker, 2013.

4. PNUE, 2012.

5. Selon les données de l'outil CAIT du World Resources Institute sur les émissions des Parties à la CCNUCC en 2008. Voir : <http://cait2.wri.org>.

1. De Rio à Varsovie: historique des négociations climat

De Rio (1992) à Bali (2007)

Depuis l'adoption en 1992 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), en marge de la Déclaration de Rio, la considération de la menace que constitue le réchauffement climatique pour les êtres humains et les écosystèmes a été progressivement intégrée à l'agenda international. Considérant que les engagements pris à Rio en vertu de la CCNUCC pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique étaient insuffisants, la 3^e Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP) a adopté le Protocole de Kyoto en décembre 1997. En vertu de ce Protocole, les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC⁶ ayant ratifié le Protocole avaient l'obligation de réduire conjointement le niveau des émissions de six GES de 5,2 % par rapport à celui de 1990, durant la première période d'engagement de 2008 à 2012.

Ayant reporté l'adoption de décisions sur les moyens pour parvenir à cet objectif après la signature du Protocole, les Parties ont poursuivi les négociations après 1997 sur les éléments du Protocole sujets à controverse. Les Accords de Marrakech, adoptés en 2001, ont ensuite conduit à l'adoption des modalités d'opérationnalisation du Protocole de Kyoto. Néanmoins, le Protocole n'a été ratifié qu'en 2005, et sa mise en œuvre a été retardée dans quelques pays.

Afin de poursuivre la lutte contre les changements climatiques après la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (2008-2012) et d'institutionnaliser la contribution des pays en développement aux efforts d'atténuation et d'adaptation grâce au soutien des pays développés, les Parties ont entamé en 2005 un dialogue sur la coopération à long terme. Un cadre de négociation spécifique aux enjeux post 2012 dans le cadre de la Convention s'est alors formé en 2007 aux côtés du groupe de travail discutant des modalités de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto (le GTS-PK).

6. Les pays visés à l'Annexe I de la CCNUCC désignent les pays développés tandis que les pays non visés à l'Annexe I désignent les pays en développement.

De Bali (2007) à Doha (2012)

La CdP-13 (2007) a renforcé le cadre des négociations sur les enjeux post 2012 en donnant naissance à un Groupe de travail sous la Convention (le GTS-ACV). Le Plan d'action de Bali a aussi fourni une feuille de route déployée sur deux années qui visait la conclusion, en 2009 à Copenhague, d'un accord sur un régime climat post 2012 dans le cadre de la Convention.

L'Accord de Copenhague, bien qu'apportant des précisions sur certains aspects des négociations, tels que les objectifs de réduction d'émissions de GES à long terme et le financement, ne parvint pas à un accord détaillé. Il servit néanmoins de base pour faire progresser les négociations sur un régime post 2012 lors des CdP suivantes. Les Accords de Cancún de 2010 ont ainsi permis la création formelle d'institutions (le Fonds Vert pour le Climat, le Comité pour l'adaptation et le Centre et Réseau des Technologies Climatiques), la mise sur pied d'un registre optimisant les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (MAAN) et le lancement d'une initiative visant la Réduction des Émissions liées au Déboisement et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+).

À Durban, en 2011, un nouveau cadre de négociation a créé le Groupe de travail spécial sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP ou Plate-forme de Durban), fruit d'un compromis par lequel les Parties ont approuvé une deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto, à condition d'entamer sous l'ADP des négociations sur un accord post 2020 applicable à tous les pays. Ce groupe de travail a commencé son mandat en 2012 dans le but d'adopter d'ici 2015 un accord applicable à toutes les Parties et qui devra être mis en œuvre en 2020. La décision de créer la Plate-forme de Durban a marqué le début d'un nouveau et important chapitre du processus multilatéral de négociations sous les auspices de la Convention. Ce processus se poursuit aujourd'hui à Varsovie sur la base des acquis de la dernière Conférence des Parties à Doha en 2012.

De Doha (2012) à Varsovie (2013)

La « Passerelle climat de Doha », adoptée d'un seul trait le dernier soir de la Conférence, fait référence à deux résultats majeurs : l'adoption de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto et la clôture des négociations sous le Plan d'Action de Bali de 2007. Les Parties ont ainsi mis fin aux deux Groupes de travail spéciaux : celui sous les auspices du Protocole de Kyoto (GTS-PK), lancé en 2005, et celui sous les auspices de la Convention (GTS-ACV), lancé en 2007 dans le cadre des négociations sur le Plan d'Action de Bali. La CdP-18 a donc abouti à une certaine rationalisation du processus de négociation de la CCNUCC, puisque l'ADP et les deux organes subsidiaires forment désormais les trois groupes de négociation depuis 2013, plutôt que cinq pendant l'année 2012.

C'est en effet à Doha, en décembre dernier, qu'un accord sur la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto a enfin pu être conclu. L'Amendement de Doha définit que cette période a commencé le 1^{er} janvier 2013 et s'achèvera le 31 décembre 2020. Elle concerne 15 % des émissions globales des GES dans le monde et la somme des engagements chiffrés des pays s'engageant dans la deuxième période aboutiraient à une réduction de 18 % d'ici à 2020 par rapport à 1990⁷. Cependant, l'ambition de l'effet agrégé des cibles demeure discutable puisque d'après les dernières données sur les émissions actuelles des pays Parties de l'Annexe B du Protocole de Kyoto, une telle cible représenterait un effort additionnel de réduction de seulement 2 % par rapport à 1990⁸ (cela s'explique par un dépassement des objectifs lors de la première période et de l'élargissement de l'Union Européenne qui a bénéficié de l'adhésion de pays de l'Europe de l'Est dont les émissions ont fortement baissé depuis 1990). Il est espéré que le Sommet mondial de 2014 proposé par le Secrétaire général des Nations Unies à Doha donne l'opportunité de rehausser l'ambition des cibles proposées. En ce qui concerne l'entrée en vigueur de cet amendement, même si la Décision de Doha encourage les pays à mettre en œuvre la deuxième période d'engagement avant que ceux-ci ne la ratifient, ils restent libres de choisir le moment de son application.

L'Amendement de Doha clarifie également l'enjeu du surplus d'Unités de Quantité Attribuée (UQA), ces permis d'émissions dont disposent les Parties au Protocole de Kyoto ayant des obligations et qui faisaient débat depuis plusieurs années. L'imposition d'une limite sur l'acquisition de ces UQA par les Parties au Protocole (qui ne doivent pas dépasser 2 % des permis pour la première période d'engagement) a généré un blocage de la part de certains pays comme l'Ukraine et la Russie. Ceux-ci disposent en effet de plus d'UQA qu'il ne leur en fallait pour se conformer à leurs obligations sous la première période d'engagement de Kyoto. Il est fait référence à ce surplus comme « air chaud », en anglais *hot air*, puisque ces unités ne correspondent pas à des réductions d'émissions réelles mais à une baisse des émissions liée à la baisse des activités économiques dans ces pays.

Notons également une avancée majeure à Doha sur la prise en compte du genre dans les discussions sur les divers enjeux du Protocole de Kyoto et de la CCNUCC, telle que décrite ci-dessous dans l'Encadré 1.

7. Décision 1/CMP.8, Annexe I.

8. Climate Action Tracker, 2013.

Encadré I. La prise en compte du genre dans les négociations

C'est à Doha qu'une avancée remarquable dans la prise en compte du genre dans les négociations de la CCNUCC a été consacrée à travers deux décisions sur le sujet ; les efforts vont certainement se poursuivre.

La première décision garantit que les décisions clés, y compris les Accords de Cancún et les conclusions de Durban, tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Elle reconnaît que la participation effective des femmes est une contribution essentielle à une action efficace pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques et que l'ensemble des parties prenantes privées et publiques doit être mobilisé à cette fin à tous les niveaux d'action. Cela doit se refléter dans les projets qui bénéficient d'un soutien international financier, technologique et de renforcement des capacités.

La seconde décision offre des perspectives nouvelles pour la prise d'actions plus cohérentes dans les années à venir et un cadre permanent de discussion dans les négociations climat. Malgré le remplacement du terme égalité par équilibre, ce qui réduit la portée de la décision, elle vise tout de même à améliorer la représentation des femmes dans les processus découlant de la Convention, notamment au sein des organes, des groupes de négociation, des processus de consultation et des délégations.

À Varsovie, pour la première fois dans l'histoire de la CCNUCC, un atelier sur le genre sera organisé et une grande attention sera portée à l'application des décisions de Doha.

La Conférence de Doha a également adopté la Décision sur le « résultat convenu » conformément au Plan d'action de Bali⁹. Parmi les principales avancées, la mise en place d'un mécanisme institutionnel pour le traitement des pertes et préjudices subis dans les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, a été qualifiée d'historique. Ce point a été très disputé entre les pays en développement, qui s'estiment victimes des impacts des émissions de GES des pays développés, et certains pays comme les États-Unis, qui craignent qu'un mécanisme ne mène un jour à des actions en justice. Concernant le financement, les Parties ont prolongé le mandat du programme de travail qui discute de la mobilisation du financement à long terme et ont demandé aux pays développés de soumettre leur stratégie pour atteindre l'objectif de la mobilisation des 100 milliards de dollars américains.

En outre, la Décision de Doha a confirmé certains progrès sur les quatre piliers du Plan d'action de Bali qui ont ensuite permis de déléguer les enjeux en suspens aux organes subsidiaires permanents de la CCNUCC et aux institutions nouvellement créées telles que le Cadre pour l'adaptation, le Fonds Vert pour le Climat et le Mécanisme des Technologies. En 2013, les Parties se sont donc penchées sur l'opérationnalisation des dispositions de Kyoto et de Bali et sur l'accord de 2015 auquel doit parvenir la Plate-forme de Durban. La Décision de Doha réaffirme en effet l'ambition d'adopter « *un protocole, un autre instrument juridique ou un accord ayant force juridique* » d'ici 2015 et de mettre à disposition un texte de négociation avant mai 2015 dont les éléments seront discutés lors de la CdP-20 en 2014.

Les sections suivantes fournissent un aperçu des enjeux qui seront discutés à Doha et tente de faire la lumière sur les enjeux du premier jalon de la Passerelle Climat : la CdP-19 de Varsovie.

9. Décision 1/CP.18.

2. L'atténuation des changements climatiques

Les efforts d'atténuation qui visent à réduire les émissions de GES sont un enjeu majeur des négociations climat. Ils sont aujourd'hui négociés dans le cadre du Protocole de Kyoto (section 2.1) et de la Plate-forme de Durban, qui travaille sur l'identification des mesures pour réduire l'écart d'ambition avant et après 2020 (section 2.2). Deux programmes de travail des organes subsidiaires se penchent également sur la clarification des engagements des pays développés et les Mesures d'Atténuation Appropriées au Niveau National (MAAN) des pays en développement. En parallèle d'autres discussions se poursuivront à Varsovie afin d'opérationnaliser les nouveaux mécanismes de marché (section 2.3) ainsi que la Réduction des Émissions liée au Déboisement et à la Dégradation des forêts (REDD+) (section 2.4).

2.1 Les enjeux du Protocole de Kyoto en suspens

À Doha, les Parties ont adopté l'amendement au Protocole de Kyoto qui marque le début de la deuxième période d'engagement, qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 et prendra fin en 2020. La Conférence de Varsovie sera la première Réunion des Parties depuis l'adoption de l'amendement, et devra faire avancer le travail politique et technique lié à sa mise en œuvre. Les pays devront également démontrer leur volonté politique en ratifiant aussi rapidement que possible l'Amendement de Doha pour que celui-ci entre légalement en vigueur.

Les enjeux techniques portent principalement sur les incidences méthodologiques pour la comptabilisation des émissions et des absorptions des Parties au Protocole. Les résultats de ces discussions sont cruciaux en raison des implications pour la manière de démontrer des progrès envers leurs engagements. Par exemple, une comptabilisation plus exhaustive des émissions et absorptions du secteur de la forêt et de l'agriculture pourrait aboutir au constat d'émissions plus ou moins élevées pour certains pays. Une refonte du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) est également attendue à Varsovie (voir section 2.3).

En dépit de la technicité des débats, il est important de rappeler que d'éventuelles décisions à Varsovie sur le régime de Kyoto pourraient avoir d'importantes implications pour l'accord de 2015 de la Plate-forme de Durban, notamment en ce qui a trait à la transparence des engagements et à la comptabilisation des émissions des pays à la fois pour la période pré-2020 et celle post 2020.

2.2 L'atténuation sous la Plate-forme de Durban

La Plate-forme de Durban a été créée par la Conférence du même nom en 2011. Celle-ci a pour objectif d'élaborer d'ici 2015 « *un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties* » (appelé Secteur d'activité 1, qui se concentre sur la période post 2020) et de « *rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation [...], l'objectif étant que toutes les Parties fassent le maximum d'efforts en faveur de l'atténuation* »¹⁰ (Secteur d'activité 2 qui se focalise sur la période pré-2020).

Notons que l'arrangement de Durban a évité intentionnellement de reprendre l'asymétrie du Plan d'action de Bali entre pays développés et pays en développement, laissant ainsi ouverte la possibilité de différenciation dans la forme, le contenu et même la nature juridique des engagements s'appliquant aux pays développés et pays en développement. Cette possibilité génère aujourd'hui de nombreuses questions fondamentales dont les réponses détermineront la nature et la substance de cet accord. Comment équilibrer les responsabilités en termes d'engagements entre pays développés et pays en développement? Comment définir la nature juridique de ces engagements? Comment élaborer le nouvel accord de façon à ce qu'il soit dynamique et réponde aux impératifs de l'urgence climatique?

En 2013, le Groupe de travail de la Plate-forme de Durban a travaillé à l'identification des mesures qui pourraient combler la disparité entre le niveau d'ambition des engagements d'atténuation des Parties, tels qu'annoncés et mis à jour depuis les Accords de Cancún, et le niveau nécessaire pour limiter la hausse des températures à 1,5 ou 2°C. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'écart d'ambition serait de 8 à 13 Gigatonnes de dioxyde de carbone équivalent (GtCO₂-ék) en 2020¹¹, ce qui représente un volume d'émissions pratiquement aussi important que le volume total des GES actuellement émis par le secteur de l'approvisionnement mondial en énergie.

Selon le scénario de stabilisation le plus bas du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les pays développés devraient réduire leurs émissions de 25 à 40 % en 2020 par rapport à 1990 pour limiter la hausse de la température globale moyenne à 2°C¹². Or, selon des analyses récentes, les engagements actuels des Parties visées à l'Annexe I permettraient une réduction globale variant de 10 à 17 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990¹³. En outre, des doutes subsistent sur la capacité de certains pays à démontrer des progrès envers leurs cibles. Par exemple, il est prévu que le Japon révisé à la baisse sa cible pour 2020 (actuellement de 25 % par rapport à 2005), ce qui mènerait vraisemblablement à

10 Décision 1/CP.17.

11. PNUE, 2012.

12. GIEC, 2007.

13. Climate Action Tracker, 2013.

une augmentation des émissions entre 209 et 299 MtCO₂éq par an en 2020¹⁴. Concernant l'Australie, d'éventuels changements de lois foncières rendraient plus difficiles l'atteinte de sa cible. En outre, l'augmentation de l'utilisation du gaz de schiste aux États-Unis et du charbon en Europe laisse entrevoir certains défis à démontrer des progrès envers leurs cibles.

La période pré-2020: le secteur d'activité 2

Pour la période pré-2020, l'enjeu de l'ADP consiste à trouver un accord sur les manières d'augmenter l'ambition des objectifs d'atténuation des Parties pour les rendre plus ambitieux d'ici 2020. Il consiste également à identifier des activités qui pourraient être mises en œuvre par chaque pays (par exemple, des mesures d'efficacité énergétique ou bien la réforme des subventions aux énergies fossiles) et des activités à portée globale déclinée dans plusieurs pays de manière volontaire. Ces activités sont communément appelées les « *initiatives internationales de coopération* ».

Ces initiatives pourraient inclure par exemples la table ronde Ministérielle sur l'Énergie Propre (*Clean Energy Ministerial round-table*) qui favorise l'échange d'informations et le renforcement des capacités en matière d'énergies propres ou la Coalition pour le Climat et l'Air Pur (*Climate and Clean Air Coalition*) qui, sous l'égide du PNUE, lance des projets concrets pour réduire les émissions de noir de carbone et de méthane. Ces initiatives soulèvent de nombreuses questions, comme par exemple: Quel peut et doit être le rôle de la CCNUCC? Comment s'assurer que ces initiatives sont mises en œuvre en respectant les circonstances nationales des pays?

Il est aussi question de savoir si l'augmentation de l'ambition doit également s'appliquer aux moyens de mise en œuvre, tel que le soutien international financier, technologique et de renforcement des capacités, et l'adaptation, comme le demandent de nombreux pays en développement.

La période post 2020: le secteur d'activité 1

Pour la période post 2020, l'enjeu de l'ambition des engagements d'atténuation est prédominant. Les Parties doivent notamment s'accorder sur une manière de fixer les engagements individuels des pays sur la base de ce qui est requis par la science et de l'équité. Plusieurs approches et principes sont proposés sans faire l'unanimité.

Alors que les pays en développement insistent sur le respect des principes de la Convention, comme ceux des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives et sur la fixation d'objectifs basés sur la responsabilité historique des pays développés, ces derniers appellent à une interprétation dynamique des principes de la Convention sur la base des réalités économiques et des profils d'émissions actuels et futurs des pays.

Certains pays développés soutiennent également une approche ascendante qui permettrait à chaque pays de fixer son propre objectif et de le soumettre à un

14. *Ibid.*

processus d'évaluation international sur la base d'indicateurs qui restent à définir, tels le potentiel d'atténuation, les coûts ainsi que la part d'émissions nationales de GES par rapport aux émissions mondiales. Ce débat a ouvert une brèche dans le bloc des pays en développement avec une proposition de différenciation entre les engagements des pays les moins avancés et les engagements des pays émergents, ce que ces derniers contestent.

En outre, bien que cet enjeu ne soit pas au centre des discussions de Varsovie, la forme juridique de l'accord de 2015 soulève de nombreuses questions. En effet, quelle interprétation donner à un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force juridique? Quelle serait la nature juridique des engagements des pays?

Notons également que Varsovie devra constater les progrès de deux programmes de travail : un premier sur le processus de clarification des cibles des pays développés et le second sur les MAAN. D'une part, le premier programme vise à préciser les conditionnalités que certains pays ont associées à leurs cibles et encourage les pays à présenter des cibles plus ambitieuses et comparables. D'autre part, le second programme tend à améliorer la transparence des MAAN prises par les pays en développement et à finaliser le Registre des MAAN qui facilitera leur concordance avec le soutien international. Selon les Accords de Cancún de 2010, l'objectif des MAAN est de parvenir à une diminution des émissions comparativement au niveau correspondant au cours normal des affaires grâce à un soutien approprié des pays développés sous la forme d'une coopération technologique, de financement et d'aide au renforcement des capacités¹⁵. Depuis Copenhague en 2009, 57 pays ont soumis des MAAN à la CCNUCC¹⁶ et sur les 100 MAAN répertoriées dans la base de données *NAMA Database*¹⁷ en août 2013, 23 proviennent de pays membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

2.3 Les mécanismes de marché

Les mécanismes de marché ont été mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto afin d'aider les pays ayant des engagements chiffrés de réduction de leurs émissions de GES à compenser leurs émissions à travers l'achat de crédits du MDP et de la Mise en Œuvre Conjointe (MOC). Varsovie vise à améliorer les modalités de fonctionnement de ces deux mécanismes notamment en simplifiant les méthodologies applicables et en permettant une meilleure évaluation des co-bénéfices de développement durable résultant de ces projets. En ce qui concerne le MDP, une procédure d'appel contre les décisions d'enregistrement de projets ainsi que les contours d'un mécanisme de gestion du risque de non permanence des réductions d'émissions réalisées dans le secteur de la foresterie et de l'agriculture pourraient être adoptées à Varsovie.

15. Décision 1/CP.16, para. 48.

16. FCCC/AWGLCA/2011/INF.1, FCCC/AWGLCA/2012/MISC.2, FCCC/AWGLCA/2012/MISC.2/Add.1 et FCCC/SBI/2013/INF.12/Rev.2

17. <http://namadatabase.org>

En parallèle de nouveaux mécanismes fondés et non fondés sur le marché sont discutés dans le cadre de la Convention. Il s'agit du Nouveau Mécanisme de Marché, du Cadre pour les Diverses Démarches et des Démarches non Fondées sur le Marché. Ceux-ci visent à inciter les pays en développement à entreprendre des actions d'atténuation de plus grande envergure que des projets de type MDP (par exemple des politiques) et à les financer en vendant ou en faisant reconnaître une partie des réductions d'émissions réalisées par ces efforts d'atténuation. Ainsi ces mécanismes permettraient aux pays développés, incluant éventuellement ceux n'ayant pas pris d'engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto, d'acquiescer des crédits pour compenser leurs émissions.

L'enjeu pour Varsovie sera de définir les principes et modalités de fonctionnement de ces mécanismes : Comment ces mécanismes vont-ils contribuer à accroître l'ambition des efforts d'atténuation ? Comment éviter le double comptage des réductions réalisées dans le cadre de ces différents mécanismes ? Est-ce que ces mécanismes doivent être centralisés ou bien devraient-ils donner aux pays hôte une certaine flexibilité pour l'élaboration de leurs propres méthodologies et systèmes de suivi ? Ces questions seront au cœur des discussions de Varsovie sur les mécanismes de marché. Notons que seuls des engagements ambitieux sous Kyoto et la Plateforme de Durban ne pourront créer une demande en crédits suffisamment élevée pour justifier l'existence de ces mécanismes.

2.4 La REDD+ et l'agriculture

De nombreux enjeux méthodologiques et financiers liés à la REDD+ seront inscrits à l'agenda de Varsovie. Même si de nombreux progrès ont été réalisés depuis Doha, les négociations s'annoncent difficiles notamment en ce qui concerne l'identification des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts et les exigences de transparence sur la manière dont les garanties environnementales et sociales sont prises en compte et respectées. Il s'agira de trouver le juste équilibre entre des solutions de suivi des activités REDD+ et de leurs résultats qui soient faisables et efficaces pour les pays en développement et un niveau de transparence qui permette aux donateurs de constater les progrès des activités REDD+.

Ces enjeux sont fortement liés aux aspects financiers de la REDD+ puisqu'il est aussi question de lier le soutien international à des résultats quantifiables de réductions d'émissions et d'augmentations des stocks de carbone forestier. Les pays doivent notamment avancer les discussions sur une architecture pour les paiements basés sur les résultats pour des activités REDD+ mais aussi réfléchir aux manières de mieux coordonner les diverses sources de soutien mobilisées à ce jour pour les activités dans le secteur forestier.

En ce qui concerne l'agriculture, le défi principal, tel que discuté depuis Durban, sera de considérer l'enjeu de l'atténuation dans ce secteur économique fragile tout en évitant les conséquences néfastes pour les pays en développement. L'état actuel des connaissances scientifiques sur la façon d'adapter l'agriculture aux changements climatiques tout en promouvant le développement rural durable et la productivité, ainsi que la sécurité alimentaire, fera également l'objet d'intenses discussions.

3. L'adaptation aux changements climatiques et les approches pour traiter des pertes et préjudices

Les défis posés par les changements climatiques à la réalisation des objectifs de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement font de l'adaptation un enjeu crucial. Considérée comme un pilier du Plan d'action de Bali, l'adaptation a vu son rôle renforcé en 2010 avec la création du Cadre pour l'adaptation de Cancún et du Comité pour l'adaptation. L'objectif de ce cadre est de renforcer l'action en matière d'adaptation, notamment à travers un processus de soutien pour les Pays les Moins Avancés (PMA) pour formuler et mettre en œuvre des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA). Les PNA se veulent plus larges et transversaux que les 49 Programmes d'Action Nationaux sur l'Adaptation (PANA) préparés à ce jour. À Varsovie, les Parties devront procéder à l'examen des lignes directrices d'élaboration des PNA sur la base de l'expérience acquise. Elles devront aussi prendre les mesures nécessaires pour assurer le soutien financier pour la préparation des PNA notamment au travers du Fonds pour les PMA et d'autres sources de financement pour les pays non PMA. Cet enjeu est capital puisque beaucoup de pays souhaitent éviter la situation dans laquelle se trouvent plusieurs PANA dont de nombreuses actions prioritaires ne se sont pas encore concrétisées.

Parallèlement au Cadre de Cancún, le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements doit proposer de nouveaux domaines d'activités ainsi que des enjeux transversaux pour lesquels une meilleure compréhension de la vulnérabilité est nécessaire. Les enjeux de la gestion de l'eau, de la santé et de l'infrastructure urbaine ont par exemple été proposés afin d'approfondir les connaissances sur la manière d'évaluer leur vulnérabilité aux changements climatiques. Pour de nombreux pays, il est crucial que ces activités renforcent et contribuent au Cadre pour l'adaptation de Cancún.

En 2012, la Conférence de Doha a adopté une décision historique en créant le dispositif institutionnel visant à remédier aux pertes et préjudices causés par les phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques pour les pays en développement particulièrement vulnérables. Varsovie a la charge de décider des fonctions et modalités qui permettront d'opérationnaliser le mécanisme international des pertes et préjudices. Même si Varsovie n'aboutira sûrement pas à une décision détaillée sur les arrangements institutionnels, les pays en développement espèrent un accord sur le squelette du mécanisme et certaines avancées sur les sources de financement pour remédier aux pertes et préjudices, ce qui pourrait représenter des sommes considérables.

4. Le soutien financier, technologique et de renforcement des capacités

Depuis Bali et plus récemment la promesse faite à Copenhague de mobiliser 100 milliards de dollars américains par an d'ici 2020, le soutien financier (section 4.1), technologique (section) et du renforcement des capacités (section 4.3) est au cœur des négociations climat. C'est en grande partie grâce à ce soutien que les pays en développement pourront mener les actions en matière d'atténuation et d'adaptation de manière efficace, contribuant ainsi aux efforts mondiaux d'atténuation et minimisant les impacts néfastes des changements climatiques.

4.1 Le soutien financier

Le financement climat est considéré par beaucoup comme l'une des pierres angulaires de l'ensemble du processus de négociation. Le financement climat n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui, puisque la fourniture de moyens de mise en œuvre par les pays développés aux pays en développement est le garant d'une participation de ces pays dans le nouvel accord.

Il s'agira d'abord de décider comment les sources de ce financement seront mobilisées par les pays développés sur le long terme. Celles-ci devront être octroyées principalement via le Fonds Vert pour le Climat (FVC), dont il faudra également définir la structure organisationnelle, les objectifs et les indicateurs de performance. Le défi principal sera de prendre des décisions permettant d'attirer les ressources suffisantes à son approvisionnement en 2014. Par ailleurs, puisque le Fonds a décidé que l'appropriation nationale est l'un de ses principes de base, le rôle des Autorités Nationales Désignées, leurs modalités d'accès et les instruments financiers qui seront mis à leur disposition constitueront un point central des négociations à Varsovie. En outre, bien que le FVC dispose de l'entière responsabilité des décisions de financement, un mécanisme de recours indépendant, transparent et facilement accessible gérant les plaintes contre les décisions du FVC devra aussi être confirmé à Varsovie.

La situation financière du Fonds pour l'Adaptation sera un autre grand enjeu des négociations sur la finance climat. Le mécanisme novateur d'alimentation de ce fonds, qui finance les projets d'adaptation dans les pays en développement et dont l'accès direct permet d'accélérer le processus d'allocation des ressources, est aujourd'hui menacé. Puisque les recettes du Fonds proviennent principalement d'une part de 2 % prélevés sur les transactions des Unités de Réduction Certifiée

des Émissions dans le cadre du MDP, il subit la chute dramatique du prix des URCE, ce qui affecte grandement ses ressources.

L'envergure de l'amendement des lignes directrices pour l'examen du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention et la mise en place d'un environnement propice aux investissements dans les pays en développement seront aussi des points à l'agenda de Varsovie, dont la clarification permettra de s'assurer de la cohérence et de la transparence du soutien financier.

4.2 Le développement et le transfert des technologies

En raison de l'immense défi technologique posé par la nécessité de réduire les émissions de GES et de s'adapter aux impacts des changements climatiques, notamment dans les pays en développement, l'enjeu technologique fait l'objet d'intenses discussions sur l'opérationnalisation des mesures et institutions facilitant le développement et le transfert de technologies. Le mécanisme de technologies, créé à Cancún, est composé d'un Comité exécutif des technologies (CET), responsable notamment de l'Évaluation des besoins Technologiques des pays, et d'un Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CRTC) qui conseille les pays et facilite la coordination entre les réseaux nationaux et régionaux.

L'enjeu de Varsovie consistera à déterminer les critères permettant d'assurer un équilibre entre les technologies d'atténuation et d'adaptation tout en assurant une bonne répartition régionale. Afin de permettre au CRTC de réaliser son mandat, les modalités d'accès des organismes au réseau et ses sources de financement devront aussi être définies.

4.3 Le renforcement des capacités

Les activités de renforcement des capacités visent à aider les pays en développement et ceux en transition vers une économie de marché à participer pleinement à l'application de la Convention ainsi qu'aux processus découlant du Protocole de Kyoto. Elles ont été incluses en 2005 dans les deux cadres créés à Marrakech en 2001 auxquels la création du Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités fait suite. Se réunissant annuellement en marge des travaux des organes subsidiaires de la Convention, le Forum a été mis en place à Durban pour favoriser le suivi et l'amélioration des activités de renforcement des capacités.

Comme il ne constitue pas un cadre de négociation, mais uniquement un lieu d'échange et de partage d'expériences, l'enjeu majeur à Varsovie sera de savoir quelles seront les recommandations du Forum qui pourraient faire l'objet de décisions notamment en vue d'améliorer les activités de renforcement des capacités entreprises à l'échelle nationale.

5. La transparence de l'atténuation et du soutien

L'enjeu de la transparence est un enjeu transversal qui vise à la fois les actions et engagements d'atténuation des pays ainsi que le soutien fourni par les pays développés et reçu par les pays en développement. Pour réaliser cette transparence, des exigences de Mesure, Notification et Vérification (MNV) des actions et du soutien ont été adoptées depuis Cancún à la fois pour les pays en développement et les pays développés. Certaines d'entre elles seront précisées à Varsovie.

En ce qui concerne l'atténuation, la transparence a pour objectif d'assurer la comparabilité des engagements des pays développés et des progrès envers les cibles qu'ils se sont donnés. Le défi porte sur le recours à des méthodologies, par exemple pour quantifier les émissions du secteur forestier, et des paramètres de mesure variés qui empêchent aujourd'hui de comparer la magnitude des efforts de ces pays. Le fait que les pays développés Parties au Protocole de Kyoto et ceux non Parties ne sont pas soumis au même régime de comptabilisation des émissions et absorptions ajoute une complexité supplémentaire à l'enjeu de transparence. Varsovie aura pour tâche de faciliter la cohérence entre tous les rapports des pays soumis au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, tels que les communications nationales, les inventaires de GES et les rapports biennaux. Un tel exercice sera également bénéfique pour la Plate-forme de Durban dans le cadre de laquelle certains pays appellent à un cadre commun de comptabilisation afin de faciliter la transparence des engagements pris par les pays.

Pour les pays en développement il s'agit d'améliorer la compréhension des MAAN, de leurs impacts ainsi que du soutien qu'elles requièrent. Celles-ci seront notamment détaillées dans des rapports biennaux actualisés que les pays en développement doivent soumettre tous les quatre ans dès 2014 ou à leur discrétion pour les PMA et Petits États Insulaires en Développement (PEID). Un des enjeux clés pour Varsovie porte sur la composition de l'équipe d'experts en charge de l'analyse de ces rapports et la définition de leur mandat. Des lignes directrices volontaires de MNV pour les MAAN mises en œuvre sans soutien international devront également être décidées à Varsovie.

Pour ce qui est de la transparence du soutien financier, les Parties devront revoir le rapport du Comité Permanent de Financement sur le forum pour la communication et l'échange permanent d'informations entre les organes et les entités chargés du financement climat. La planification de la première évaluation biennale des flux de financement pour les activités liées au climat sera également présentée. Ce forum et cette évaluation sont importants puisqu'ils représentent un premier effort en vue de plus de transparence pour la finance climat.

Les attentes de la Conférence de Varsovie

Si Doha est une Passerelle vers 2015, Varsovie en constitue un des premiers jalons fondateurs. L'opérationnalisation des dispositions de Kyoto et du résultat du Plan d'action de Bali ainsi qu'un signal politique fort sur l'ambition de la Plate-forme de Durban devraient fournir l'impulsion nécessaire au passage en 2014 au deuxième jalon. L'objectif de celui-ci sera de préparer le texte de l'accord de 2015.

La finalisation des discussions sur les modalités de fonctionnement de certains mécanismes et institutions constituera une première étape importante. Sous le Protocole de Kyoto, l'atteinte de décisions sur les enjeux méthodologiques de comptabilisation des émissions de GES et sur les améliorations au Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) offre la promesse d'un processus rationalisé et efficace. En ce qui a trait aux institutions et mécanismes créés sous le mandat du Plan d'action de Bali, leur opérationnalisation à travers notamment l'approvisionnement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le soutien au Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC) permettra de concrétiser certaines des promesses formulées à Copenhague. D'autres enjeux techniques, tels les exigences de Mesure, Notification et Vérification (MNV), la finalisation du Registre des Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (MAAN) et la Réduction des Émissions liées au Déboisement et à la Dégradation des forêts (REDD+) contribueront à l'opérationnalisation du mandat de Bali.

Toutefois, l'atteinte souhaitable de décisions dans le cadre des organes subsidiaires n'est pas garant de la fin des discussions sur ces enjeux en raison du lien intrinsèque avec les négociations sous la Plate-forme de Durban. Par exemple, même si Varsovie apporte des améliorations au MDP et se rapproche de l'opérationnalisation des Nouveaux Mécanismes de Marché (NMM), seuls des engagements ambitieux d'atténuation pourront assurer une demande de crédits avant et après 2020 et justifier l'existence de ces mécanismes. Il est aussi question de savoir comment la Plate-forme de Durban exploitera les acquis sur le MNV sous Bali et Kyoto afin d'augmenter la transparence des engagements pris après 2020. Pour certains pays, ces discussions offrent l'opportunité d'améliorer les décisions prises précédemment dans un contexte où la question de la différenciation entre les pays et leurs engagements est réouverte.

Ainsi, le défi essentiel porte sur la capacité du processus de négociation à progresser de manière constructive vers un régime ambitieux et inclusif qui favorise la participation de tous les pays aux efforts d'atténuation. Même si Varsovie ne pourra pas résoudre la question de la différenciation entre les engagements des pays pour combler le déficit, il est crucial que la Plate-forme de Durban passe à un mode de

négociation plus formel en 2014 sur les enjeux techniques et identifie les questions politiques sur lesquelles les dirigeants mondiaux devront se pencher lors du Sommet organisé par le Secrétaire général des Nations Unies en 2014.

La CdP-19/CRP-9 ne limite donc pas son ambition à l'opérationnalisation de Kyoto et du mandat de Bali mais vise à poser le premier jalon de l'accord sur le climat de 2015. Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies à Séoul le 23 août 2013, celui-ci coïncide avec l'agenda post 2015 sur le développement; l'opportunité peut-être d'une approche inclusive et ambitieuse des priorités de l'agenda international?

Fiches d'information

Fiche 1. Les groupes régionaux et les principales coalitions de négociation

Le processus de négociations sur les changements climatiques s'articule autour des groupes régionaux et des coalitions de négociation. Les groupes régionaux découlent du système de classement officiel des Nations Unies, selon leur situation géographique, alors que les coalitions de négociation constituent des alliances politiques formées sur la base d'intérêts communs. Lors des négociations, les pays s'expriment le plus souvent en leur nom ou au nom d'une coalition de négociation.

Groupes régionaux des Nations Unies

Les groupes régionaux ne partagent pas nécessairement les mêmes intérêts par rapport aux négociations sur les changements climatiques. Les membres du Bureau sont élus au sein des groupes régionaux et des Petits États insulaires en développement (PEID).

Les groupes régionaux sont l'Afrique, l'Asie et la région du Pacifique (incluant le Japon), l'Europe de l'Est et l'Europe centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes (GRULAC, de l'espagnol), puis l'Europe de l'Ouest et les autres (Western Europe and Others Group – WEOG, de l'anglais). « Les autres » sont l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse.

Le Groupe africain

Le Groupe africain est le seul groupe régional qui fonctionne comme une véritable coalition de négociation. Il se compose de 53 membres qui ont en commun diverses sources de préoccupations telles que la désertification, le manque de ressources hydriques, la vulnérabilité face aux impacts des changements climatiques et la lutte contre la pauvreté. Le Groupe fait couramment des déclarations communes, notamment sur les questions liées à l'adaptation, au transfert de technologies, au renforcement des capacités et au financement.

Coalitions de négociations

APEID (Alliance des petits États insulaires en développement)

L'APEID est un groupe de *lobbying ad hoc* qui donne une voix à la majorité des Petits États insulaires en développement (PEID) lors des négociations aux Nations Unies. Les PEID ont en commun leur vulnérabilité aux impacts des changements climatiques, notamment la hausse du niveau de la mer qui risque de faire disparaître plusieurs îles. L'APEID rassemble 39 membres et cinq observateurs. La plupart des pays de l'APEID sont également membres du G-77/Chine et 10 d'entre eux sont parmi les pays les moins avancés (PMA)¹³. Le Bahreïn est le seul PEID membre des Nations Unies qui ne fait pas partie de l'APEID; inversement les Îles Cook et Nioué font partie de l'APEID alors qu'elles ne sont pas des PEID membres des Nations Unies¹⁴.

Pays les moins avancés (PMA)

Le groupe des PMA comporte 49 pays en développement parmi les moins avancés (34 en Afrique, 14 en Asie et 1 dans les Caraïbes) qui défendent en commun leurs intérêts au sein des Nations Unies, notamment vis-à-vis des changements climatiques. Ils partagent des considérations au sujet de leur vulnérabilité et de leur besoin de soutien pour planifier leur adaptation. La CCNUCC reconnaît d'ailleurs les besoins particuliers des PMA, qui ont les capacités les plus faibles pour faire face aux impacts des changements climatiques.

Groupe du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine)

Le G-77/Chine est composé de 132 pays en développement et de la Chine. La Chine est un membre associé du G-77 plutôt qu'un membre à part entière. Concernant les enjeux liés aux changements climatiques, la Chine collabore de près avec le G-77; les positions du groupe sont alors prises «au nom du G-77 et de la Chine». En particulier, le G-77/Chine soutient les intérêts économiques de ses membres sur divers enjeux au sein des Nations Unies. Lors des négociations sur les changements climatiques, les pays membres du G-77/Chine adoptent parfois des positions divergentes, qu'ils défendent alors par le biais d'une autre coalition de négociation ou d'un groupe régional¹⁵.

Union Européenne (UE)

L'UE est une union politique et économique qui rassemble 28 pays membres. Elle est représentée par la Communauté Européenne, qui constitue une Partie à la Convention et au Protocole de Kyoto, mais qui n'a pas de droit de vote distinct de celui des pays individuels. Malgré certaines divergences, ceux-ci adoptent souvent une position commune et parlent d'une seule voix lors des négociations sur les changements climatiques.

13. <http://aosis.org/members/> et <http://www.unohrrls.org/en/ldc/related/62/>

14. <http://www.unohrrls.org/en/sids/44/>.

15. www.G-77.org.

Groupe parapluie (Umbrella Group)

Le Groupe parapluie constitue une coalition flexible de pays développés qui ne font pas partie de l'Union Européenne et qui s'est formée dans le contexte des négociations sur les changements climatiques. Il est issu du groupe JUSSCANNZ¹⁶ et il est actif dans tous les forums de l'ONU, bien que la composition du groupe ne soit pas nécessairement la même. Bien qu'informelle, la liste rassemble habituellement l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Russie, l'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'Ukraine (d'autres pays s'ajoutent périodiquement, selon les thèmes abordés). Depuis 2001, le groupe centre ses activités sur le partage d'information plutôt que sur la négociation comme telle.

Coalition des pays avec des forêts pluviales

Cette coalition a commencé à se former en 2005, à l'initiative de la Papouasie Nouvelle-Guinée. Elle a pour but de faire reconnaître les efforts réalisés par les pays en développement pour ralentir les émissions dues au déboisement. Cette coalition inclut 41 pays : 14 pays d'Afrique, sept pays d'Amérique centrale, sept pays d'Amérique du Sud, six pays d'Asie, cinq pays d'Océanie et deux pays des Caraïbes¹⁷.

Groupe d'intégrité environnementale

Le Groupe d'intégrité environnementale a été formé en 2000 par des membres de l'OCDE qui n'adhéraient pas aux positions adoptées par le Groupe parapluie, soit la Suisse, le Liechtenstein, le Luxembourg, le Mexique et la République de Corée. Le Mexique et la République de Corée sont les deux seuls membres de l'OCDE à ne pas être visés à l'Annexe I. Les contextes nationaux des pays membres étant très différents, il leur arrive fréquemment de négocier sur une base individuelle¹⁸. Dans le cas contraire, le groupe est généralement coordonné par la Suisse.

Groupe de pays de l'Asie centrale, du Caucase, de l'Albanie et de la Moldavie (CACAM)

Le CACAM regroupe des pays provenant de l'Europe de l'Est, de l'Europe centrale et de l'Asie centrale, incluant l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, le Kazakhstan, la Moldavie, l'Ouzbékistan et le Turkménistan. Il existe des observateurs comme l'Azerbaïdjan. Ces pays ont créé une coalition dans le but de faire reconnaître leur statut de pays non visés à l'Annexe I avec des économies en transition dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto¹⁹. La raison est que la CCNUCC ne définit pas clairement le terme « pays en développement » et que bien que ces pays ne soient pas inclus à l'Annexe I de la Convention, ils ne se considèrent pas comme

16. JUSSCANNZ est un acronyme anglais pour « Japan, the USA, Switzerland, Canada, Australia, Norway et New Zealand ».

17. www.rainforestcoalition.org.

18. Yamin, F. et Depledge, J., 2004.

19. Ibid.

étant des pays en développement. Les pays du CACAM adoptent rarement des positions communes au sujet d'autres enjeux.

L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA)

À l'origine, l'ALBA est une organisation politique, sociale et économique qui vise à promouvoir la coopération dans ces domaines entre les pays socialistes de l'Amérique latine et des Caraïbes et à fournir une alternative à la Zone de libre-échange des Amériques promue par les États-Unis²⁰. L'ALBA constitue aussi depuis 2010 une coalition de négociation qui représente un noyau de 6 pays: le Venezuela, Cuba, la Bolivie, l'Équateur, le Nicaragua et Antigua-et-Barbuda, auxquels se joignent parfois la Dominique et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Cette coalition appuie ses positions sur un objectif de limitation des températures de 1 à 1,5°C et sur le principe selon lequel les pays développés doivent jouer un rôle de chef de file dans l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques.

Dialogue de Carthagène

Le Dialogue de Carthagène est un groupe informel dont la création s'est concrétisée durant la CdP-16 de Cancún. Il rassemble une trentaine de pays industrialisés et en développement travaillant pour l'établissement d'un régime exhaustif et juridiquement contraignant au sein de la CCNUCC. Le but du dialogue est de discuter ouvertement du raisonnement derrière les positions de chacun et d'explorer des domaines où la convergence et le renforcement de l'action commune pourraient voir le jour. Les membres se sont engagés, au plan national, à devenir ou à rester sobres en carbone. Bien que le groupe demeure très informel, on peut déjà compter parmi ses membres des pays de l'Union européenne, du Groupe des PMA, du Groupe africain, des pays de l'APEID et du Groupe parapluie. Les réunions du Dialogue de Carthagène en 2013 ont réuni environ une trentaine de pays les 8 et 10 avril 2013 à Dhaka, Bangladesh, puis à Accra, Ghana les 18 et 19 juillet 2013.

Le BASIC

Le BASIC est un groupe de pays formé du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine. Il a été fondé lors d'une rencontre en novembre 2009 pour définir une position commune pour la Conférence de Copenhague (CdP-15, décembre 2009). À la sortie de cette rencontre, le BASIC a publié une série de positions considérées comme non négociable par ses membres, notamment une deuxième période d'engagement pour les pays développés en vertu du Protocole de Kyoto et un financement accru pour l'atténuation et l'adaptation pour les pays en développement. Depuis, le groupe se rencontre régulièrement afin de mettre en commun leurs positions et de développer une stratégie commune. Le BASIC étant formé des pays émergents les plus importants et des grands émetteurs, il s'impose désormais comme un acteur incontournable des négociations internationales sur le climat.

20. <http://www.alianzabolivariana.org/modules.php?name=Content&pa=showpage&pid=258>.

Groupe d'États ayant la même optique (Like Minded Group)

Le *Groupe d'États ayant la même optique* est une coalition spontanée de pays qui s'est créée durant la Conférence de Bonn sur les changements climatiques de mai 2012. Elle est composée de plusieurs pays du monde arabe, de l'Inde, de la Chine, de plusieurs économies émergentes d'Asie et de certaines Parties actives de l'Amérique du Sud, notamment le Venezuela, la Bolivie et Cuba. Communément appelée « Groupe d'États ayant la même optique », cette coalition est également présente dans d'autres forums internationaux, notamment l'Organisation mondiale du commerce. Il s'agit d'un groupe d'État se rassemblant autour d'une position centrale très forte. Bien qu'il soit très tôt pour analyser l'agenda politique du groupe, l'équité et le respect du principe de responsabilités communes mais différenciées semblent être le lien les unissant. À noter que plusieurs grands producteurs de pétrole se retrouvent dans ce groupe.

Fiche 2. Positions des principaux pays et coalitions de négociation sur l'après 2012

Alliance des petits États insulaires en développement (APEID)²¹

L'APEID considère que les objectifs de réduction des émissions de GES doivent viser une stabilisation de la concentration atmosphérique du dioxyde de carbone à 350 ppm et une limite du réchauffement global moyen en deçà de 1,5°C. Elle estime que les émissions globales de GES doivent plafonner en 2015 et être réduites de 85 % d'ici 2050 par rapport à celles de 1990. L'APEID demande à ce que les Parties visées à l'Annexe I réduisent leurs émissions de 45 % d'ici 2020 et de 90 % d'ici 2050 par rapport à celles de 1990. Elle relève que si les ambitions ne sont pas accrues à court-terme, l'objectif des 2°C sera irrémédiablement inatteignable. Sous le Secteur d'activité 2 (SA2) pour la période pré-2020, l'APEID demande aux pays chefs de file de partager avec les autres pays leurs expériences en informant sur le potentiel des mesures d'atténuation qu'ils envisagent par exemple. Des discussions techniques sur le potentiel d'atténuation des mesures prises ou envisagées permettront de recevoir des avis d'experts et d'identifier les moyens de mise en œuvre nécessaires. Pour l'APEID, Varsovie doit aboutir à l'adoption d'une décision qui donne le mandat de développer des plans d'action d'atténuation pour différentes mesures.

L'Alliance indépendante de l'Amérique latine et les Caraïbes (AILAC)

Pour l'AILAC, l'adaptation doit être l'élément fondamental de l'accord de 2015. Ces pays sont également en faveur d'un mécanisme de contrôle de la conformité des engagements pris par les Parties²². Pour diminuer l'écart d'ambition, l'AILAC suggère la combinaison d'une approche ascendante et descendante de définition des engagements²³. Elle considère que la structure d'un accord contraignant doit être définie à Varsovie afin de respecter la date limite de mai 2015²⁴.

21. APEID: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_aosis_workstream_2_20130315.pdf et http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_aosis_workstream_2_20130911.pdf

22. IIDD, 2013f.

23. IIDD, 2013d.

24. AILAC: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_ailac_workstream1_20130830.pdf

APEID: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_aosis_workstream_2_20130911.pdf

L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA)	L'ALBA souligne que le noyau du nouvel accord doit être l'équité et le principe des responsabilités communes mais différenciées ²⁵ .
Afrique du Sud	L'Afrique du Sud note l'importance d'une répartition juste et équitable des efforts et encourage des engagements communs et contraignants pour l'adaptation et la mise en œuvre ²⁶ avec un transfert des technologies, la promotion de l'innovation locale et de la participation des femmes et des jeunes ²⁷ . Elle souhaite l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles ²⁸ . L'Afrique du Sud est en faveur d'une approche hybride pour la prise d'engagements (qui consiste en la combinaison des approches ascendante et descendante) et d'un système de vérification international des engagements et actions basé sur des règles et assorti d'un mécanisme de conformité ²⁹ .
Arabie saoudite	L'Arabie saoudite souhaite plus de clarté sur le financement que les pays développés doivent fournir entre 2013 et 2020 ainsi que la création d'un lien entre l'examen de 2013-2015 et les mesures de riposte ³⁰ . Pour l'Arabie saoudite, le SA2 devrait inclure tous les secteurs, gaz, émissions et puits ³¹ .
Brésil	Dans le cadre des discussions sur le spectre d'engagements, le Brésil a clarifié la proposition faite en 1997 qui vise à promouvoir une différenciation sur base des contributions au réchauffement climatique planétaire plutôt que sur les émissions actuelles ³² . Chaque pays définit son engagement nationalement sur base de sa responsabilité historique grâce à une méthodologie élaborée par le GIEC qui guidera les processus de consultation ³³ . Le Brésil a également proposé de développer une procédure visant à autoriser les Parties à retirer des URCE résultant de projets MDP et donc à ne pas les utiliser pour compenser leurs émissions

25. IIDD, 2013f.

26. IIDD, 2013f.

27. IIDD, 2013e.

28. IIDD, 2013f.

29. Afrique du Sud : http://unfccc.int/files/bodies/application/pdf/adp_south_africa_workstream_1_20130427.pdf

30. IIDD, 2013f.

31. IIDD, 2013g.

32. IIDD, 2013d.

33. Brésil : http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_brazil_workstream_1_brazilian_proposal_20130912.pdf

	afin d'augmenter la demande pour ces crédits et par conséquence l'ambition ³⁴ .
Chine	La Chine est d'avis que toute tentative de modification de la différenciation entre les pays développés et en développement est vaine car c'est le fondement de la Convention. Elle insiste pour que toute avancée se fasse sur base du Plan d'action de Bali et que la nature juridique de l'accord soit définie par la substance des résultats des négociations ³⁵ . Selon elle, l'écart d'ambition pré-2020 peut être comblé si les pays de l'Annexe I réduisent de 25-40 % leurs émissions par rapport à 1990 et prennent des engagements légalement contraignants ³⁶ . Elle suggère que la reprise économique serve d'opportunité pour que les pays industrialisés commencent une transition vers des stratégies de développement à faible intensité carbone ³⁷ .
Coalition des pays avec des forêts pluviales ³⁸	Cette coalition a pour but de faire reconnaître les efforts réalisés par les pays en développement pour ralentir les émissions résultant du déboisement. Cette coalition souhaite la réalisation des objectifs du partenariat REDD+.
République de Corée	La République de Corée insiste sur la nécessité d'appliquer le principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Elle souhaite également un équilibre entre la force du futur accord et une participation large des pays à cet accord. Cela nécessite une réflexion sur l'expérience de Kyoto avec des engagements contraignants limités à certains pays ³⁹ . La République de Corée a également demandé que l'approche ascendante soit discutée et qu'un atelier soit organisé sur la clarté <i>ex ante</i> de l'accord de 2015 ⁴⁰ . Elle propose également l'élaboration

34. Brésil: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_brazil_workstream_2_cdm_voluntary_cancellation_20130918.pdf

35. Chine: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_china_workstream_1_20130305.pdf, <http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12575f.pdf>

36. Chine: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_china_workstream_1_20130305.pdf
http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_china_workstream_2_20130305.pdf

37. IIDDD, 2013c.

38. IIDDD, 2013f.

39. Corée du Sud: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_republic_of_korea_workstream_1_20130319.pdf

40. IIDDD, 2013b.

d'un système de MNV pour le financement et une meilleure collaboration avec les mécanismes existants⁴¹.

États-Unis

Les États-Unis demandent que les ministres soient plus engagés pour prendre les décisions politiques afin de relever le niveau d'ambition et soulignent la nécessité de transparence et d'imputabilité *ex ante* et *ex post* des engagements pris. Les États-Unis ont souligné que les Accords de Cancún devraient former la base des négociations (par opposition au Plan d'action de Bali). Sur les questions de financement, les États-Unis insistent sur les environnements propices aux investissements privés que les pays en développement devraient créer afin d'attirer un soutien financier. Ils soutiennent également une meilleure compréhension des initiatives internationales de coopération. Par ailleurs, ils souhaitent l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles⁴². En ce qui concerne les principes de la Convention, les États-Unis proposent de les appliquer d'une manière qui permette de renforcer l'objectif de la Convention. Ils sont également en faveur d'une approche ascendante assortie d'un processus de consultation qu'ils considèrent garants de l'ambition qu'il convient de réaliser. En ce qui concerne la forme de l'accord, ils proposent que des décisions soient adoptées sur les détails opérationnels de l'accord de 2015 qui capturerait seulement les éléments essentiels, cela afin de faciliter la révision des décisions dans le futur⁴³.

G-77/Chine⁴⁴

Le G-77/Chine plaide pour des progrès plus ciblés à Varsovie et une approche équilibrée pour l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre. La prise de mesures d'atténuation de la part des pays développés dans le cadre du SA2 est pour lui primordial étant donné leur responsabilité historique. C'est aussi la raison pour laquelle le G-77/Chine considère que les négociations doivent se concentrer sur l'adoption par les Parties visées à l'Annexe I de cibles contraignantes de réduction d'émissions de GES couvrant tous les secteurs de l'économie.

41. IIDD, 2013h.

42. États-Unis: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_usa_workstream_2_20130312.pdf

43. États-Unis: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_usa_workstream_1_20130312.pdf

44. IIDD, 2013f.

Le Groupe
africain⁴⁵

Le Groupe africain suggère un régime basé sur des règles multilatérales équitables avec un objectif global pour l'adaptation. Le Groupe africain propose l'utilisation d'un cadre de référence qui refléterait les actions d'atténuation et d'adaptation pris par les pays et permettrait d'opérationnaliser l'équité. Il permettrait également de fournir un mécanisme de revue des engagements pris. Selon ce groupe, les Parties visées à l'Annexe I devraient prendre des engagements quantifiés de réduction d'émissions et celles visées à l'Annexe II des engagements de soutien aux pays en développement, notamment au travers de l'approvisionnement du Fonds Vert pour le Climat.

Groupe d'États
ayant la même
optique⁴⁶

Le Groupe d'États ayant la même optique reproche aux Parties visées à l'Annexe I et à l'Annexe II de ne pas avoir rempli leurs engagements respectifs de manière satisfaisante alors que les pays en développement font des efforts majeurs. Il insiste donc pour que dorénavant les engagements qui sont pris soient respectés et que les fonds alloués soient suffisants.

Groupe en faveur
de l'intégrité
environnementale
(GIE)

Le GIE est partisan d'une prise de décision sur la compréhension commune de l'engagement d'atténuation pour l'objectif de 2°C, ses modalités, ses échéanciers et sa structure. Il souhaite aussi une réforme des subventions aux combustibles fossiles⁴⁷. Le GIE est également en faveur de la prise d'engagements légalement contraignants et d'un système de conformité sur la base des principes des responsabilités communes mais différenciées et de l'équité ainsi que sur des règles communes de comptabilisation et de MNV. Selon le GIE, tous les pays devraient fournir des informations sur leurs engagements *ex ante* afin de faire l'objet d'un processus consultatif⁴⁸.

45. Groupe africain : http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_african_group_workstream_2_20130919.pdf et http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_african_group_workstream_2_20130919.pdf

46. Groupe d'États ayant la même optique : http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/adp2_lmdc_29042013.pdf
http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_lmdc_workstream_2_20130312.pdf.

47. IIDD, 2013f.

48. GIE : http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_eig_workstream_1_20130923.pdf

Inde⁴⁹

L'Inde insiste pour que le GIEC, l'examen 2013-2015 et les organes subsidiaires soient impliqués dans le travail de l'ADP et que le FVC, le Mécanisme technologique et le Comité pour l'adaptation soient opérationnalisés. Elle souhaite un rehaussement de l'ambition. Elle souligne que pour que l'accord de 2015 soit valable, il doit être généré par un processus de négociation formel, structuré, ouvert, participatif et conduit par les Parties. Comme la Chine, l'Inde insiste sur l'application des principes de la Convention de manière à ce qu'ils ne soient pas réinterprétés. L'Inde encourage également le développement d'exigences MNV pour le soutien et d'un régime commun de comptabilisation pour les engagements d'atténuation des Parties visées à l'Annexe et d'un système de conformité. Pour l'Inde, le pilier technologie de l'ADP doit également résoudre l'enjeu des droits de propriété intellectuelle.

Japon⁵⁰

Le Japon appuie un instrument juridiquement contraignant, nouveau et unique incluant toutes les grandes économies. Il soutient l'objectif global de réduction de 50 % des émissions d'ici 2050 et pour l'atteindre, une réduction des émissions des GES de 80 % par rapport à 1990 pour les pays développés. Pour le Japon, les engagements des Parties doivent être décidés au niveau national mais conformément à des règles comptables internationales et à un mécanisme de transparence commun pour permettre la comparaison.

Organisation des
pays exportateurs
de pétrole
(OPEP)⁵¹

Les pays de l'OPEP insistent sur le besoin de prendre en considération les impacts potentiels négatifs des mesures de riposte des Parties de l'Annexe I sur l'économie des pays en développement.

49. Inde: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_india_workstream_2_2030309.pdf et Inde: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_india_workstream_1_20130913.pdf

50. Japon: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_japan_workstream_1_and_2_20130910.pdf http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_japan_workstream_2_20130312.pdf

51. IIDD, 2010b, p.27 ; IIDD, 2010c, p.5 ; OPEP, 2006.

Groupe des Pays
les moins avancés
(PMA)⁵²

Le Groupe des PMA demande des négociations plus ciblées et ambitieuses. Ce groupe souhaite que l'accord contraignant qui sera adopté en 2015 soit efficace et prévoie une action renforcée pour l'adaptation, un mécanisme pour les pertes et préjudices et un soutien financier. Afin que les pays choisissent le plus haut niveau d'ambition qui leur est possible, les PMA proposent de faire une différenciation entre pays développés, en transition, à revenu moyen, les plus vulnérables et les moins avancés. Ils insistent sur le fait que les initiatives internationales de coopération ne peuvent pas remplacer les engagements à moyen et long terme des pays⁵³. Ils proposent que l'accord prenne la forme d'un protocole accompagné de décisions détaillant les détails et modalités de mise en œuvre pour permettre une opérationnalité immédiate⁵⁴.

Russie⁵⁵

La Russie est en faveur de l'adoption d'un accord contraignant incluant les pays grands émetteurs et qui pallie aux faiblesses du Protocole de Kyoto tout en tenant compte de ses points positifs et de ses réalisations. Cet accord devra également considérer les aspects scientifique, écologique, économique et politique, afin d'être une base solide pour un règlement juste et à long terme des enjeux climatiques. Les engagements des pays développés et en développement peuvent être différenciés, mais doivent faire l'objet d'un instrument juridique international unique.

Union
européenne⁵⁶

L'Union Européenne souhaite que le nouvel accord, dont les éléments essentiels doivent être définis à Varsovie, soit équitable, global, juridiquement contraignant et dynamique.

52. Groupe des PMA : http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_ldc_group_workstream_2_20130303.pdf IIDDD, 2013f; Népal : [http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_nepal_\(ldc\)_ws2_20130905.pdf](http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_nepal_(ldc)_ws2_20130905.pdf)

53. IIDDD, 2013e.

54. Groupe des PMA : http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_ldcs_20130903.pdf

55. Russie : http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_russian_federation_20130903.pdf

56. Union Européenne : http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_eu_workstream_1_adaptation_20130916.pdf http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_eu_workstream_1_design_of_2015_agreement_20130916.pdf http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_eu_workstream_1_mitigation_20130916.pdf http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_eu_workstream_2_20130916.pdf

Elle propose la structure suivante pour l'accord : les objectifs, un régime commun pour la comptabilisation et le MNV (notamment au travers de la consolidation des dispositions MNV actuelles), les mécanismes de marché, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre, la transparence du soutien, l'évaluation régulière et l'ajustement des efforts d'atténuation et la conformité. Elle encourage les Parties sans engagement à en prendre le plus vite possible et à renforcer le rôle de la CCNUCC sur la question des HFCs. Elle demande plus de travail sur l'utilisation des terres, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la séquestration du carbone et le développement durable. L'UE propose également un processus d'évaluation des engagements pris par les pays à travers la définition à Varsovie des informations requises, la soumission en 2014 des engagements des pays, leur évaluation puis leur inscription dans l'accord de 2015. Cette évaluation se ferait sur la base de critères permettant de mesurer l'ambition.

Fiche 3. Forums de discussions parallèles à la CCNUCC

En 2013, plusieurs événements ont inscrit à leur agenda l'enjeu des changements climatiques, tels le G8, la 44^e Réunion du Forum des îles du Pacifique ainsi que la réunion du Secrétaire général des Nations Unies avec le Corps diplomatique en poste à Séoul sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Une description de chacune de ces rencontres est fournie ci-dessous. Rappelons également que l'année 2012 avait été marquée par la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui avait occupé beaucoup de place sur la scène environnementale internationale.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Participants: Pays membres des Nations Unies

Description: La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, aussi appelée Rio+20, s'est tenue du 20 au 22 juin 2012. L'évènement s'inscrit dans le sillage des « Sommets de la Terre », des événements phares qui visent à structurer la gouvernance internationale du développement durable. Celui de Rio de Janeiro, en 1992, avait mené à l'adoption de l'Agenda 21 et à l'avènement de conventions internationales sur les changements climatiques, sur la diversité biologique et, plus tard, sur la lutte contre la désertification. Bien que la satisfaction face aux résultats de la Conférence soit mitigée, les pays ont réussi à signer un document conjoint⁵⁷. Ce dernier exige de prendre d'urgence des mesures ambitieuses, conformément aux principes et aux dispositions de la CCNUCC, et souligne que le financement doit provenir de sources variées, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris de sources nouvelles, pour appuyer des mesures d'atténuation et d'adaptation adaptées aux pays, la mise au point et le transfert de technologies ainsi que la création de capacités dans les pays en développement. Enfin, les signataires exhortent les Parties à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto à respecter intégralement leurs engagements ainsi que les décisions adoptées dans le cadre de ces instruments.

Réunions ministérielles des pays BASIC⁵⁸

Participants: Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine.

Description: Les pays BASIC se sont réunis à plusieurs reprises en 2013 afin de dégager une position commune. Accueillant favorablement la décision établissant une seconde période d'engagement au Protocole de Kyoto, ils ont salué l'adoption

57. Texte final de Rio+20 « L'avenir que nous voulons », : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/N12/436/89/PDF/N1243689.pdf?OpenElement>

58. Déclaration conjointe de la 14^e rencontre des ministres du BASIC, : <http://qhs.ndrc.gov.cn/gwdt/W020130221405062482872.pdf> et Déclaration conjointe de la 15^e rencontre des ministres du BASIC : <http://www.info.gov.za/speech/DynamicAction?pageid=461&tid=111371>

des amendements au Protocole de Kyoto pour la deuxième période d'engagement, exprimant toutefois leur déception face au déficit d'ambition pour l'atténuation. Ils ont réitéré leur satisfaction face à l'avancement du travail sur la plate-forme de Durban en notant cependant que son mandat n'est pas de renégocier ou de réécrire la Convention, ses principes et ses dispositions, notamment le principe de responsabilité commune mais différenciée.

Les ministres ont aussi rappelé que l'une des problématiques majeures à aborder avant la CdP-21 est celle de l'ambition du Protocole de Kyoto et de la Convention. Ils ont souligné que les Parties visées à l'Annexe I doivent faire preuve de davantage d'ambition et revoir leurs objectifs pour 2014, sur la base des dernières études scientifiques. Ils ont ajouté que les pays développés n'ayant pas pris d'engagement pour la deuxième période du Protocole devraient prendre des mesures d'atténuation et que jusqu'à présent, les pays en développement, dont les pays du BASIC, ont pris des mesures bien plus importantes que celles des pays développés. Ils ont aussi rappelé la nécessité d'un transfert financier, technologique et des connaissances vers les pays en développement. Face à l'inclusion de l'aviation internationale au système communautaire d'échange de quotas (SCEQE) de l'UE, les ministres ont prôné une approche multilatérale pour remédier à cet enjeu.

En 2013, les pays BASIC se sont réunis à Chennai, Inde (15-16 février), à Cape Town, Afrique du Sud (26 – 28 juin) et au Brésil en septembre.

Sommets du G8

Pays membres (8): États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Canada et Russie

Description: Composé de huit des pays les plus développés du monde, ce groupe se rencontre annuellement afin de discuter de questions économiques et d'enjeux globaux tels que la lutte contre les changements climatiques. Des pays en développement sont souvent invités aux sommets du G8⁵⁹. L'Union Européenne, de son côté, y est représentée à chaque réunion. Lors de la dernière rencontre du G8, qui s'est tenu les 17 et 18 juin 2013 à Lough Erne, Irlande du Nord, le climat n'a pas fait partie de l'agenda discuté en raison de la place accordée aux événements en Syrie⁶⁰. En 2012, les pays membres du G8 avaient reconnu la nécessité d'augmenter le niveau d'ambition d'atténuation d'ici 2020 et salué le lancement de la plate-forme de Durban⁶¹.

59. Par exemple, en 2010, l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, l'Éthiopie, le Malawi, le Nigéria, le Sénégal, la Colombie, Haïti et la Jamaïque ont été invités.

60. Déclaration du G8 de Lough Erne: <https://www.gov.uk/government/publications/2013-lough-erne-g8-leaders-communicue>

61. Déclaration du G8 de Camp David: <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2012/05/19/camp-david-declaration>

Sommets du G20

Pays membres (19 + l'Union Européenne): Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie, Union Européenne.

Description: Composé de vingt des pays les plus développés du monde, ce groupe se rencontre annuellement afin de discuter de questions économiques et d'enjeux globaux tels que la lutte contre les changements climatiques. Lors de leur rencontre à Saint Petersburg, en Russie, les 5 et 6 septembre 2013, les pays ont reconnu que les changements climatiques vont avoir un impact significatif sur l'économie mondiale. Les pays du G20 se sont engagés à la pleine mise en œuvre des résultats de Cancún, Durban et Doha. Ils ont salué les efforts du Secrétaire général des Nations Unies pour mobiliser les volontés politiques ainsi que les initiatives complémentaires au travers des approches multilatérales basées entre autres sur le Protocole de Montréal. Ils ont aussi affirmé soutenir l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat et ont réitéré leur demande d'examen des moyens de mobiliser efficacement les ressources en tenant compte des objectifs, des dispositions et des principes de la CCNUCC auprès de leurs Ministres des Finances⁶².

7^e réunion du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD⁶³

Pays participant: 16

Description: Le programme ONU-REDD, lancé en 2007, est une initiative conjointe de la FAO, du PNUE et du PNUD. Ce programme vise à soutenir les PED dans la préparation de la mise œuvre de la REDD. Lors de sa septième rencontre, le groupe a examiné les progrès de la mise en œuvre des programmes nationaux et a approuvé les principes sociaux et environnementaux du Programme et les critères comme un cadre de référence pour les pays REDD+. Le conseil a également reconduit le groupe de travail chargé de l'élaboration d'un Cadre pour les programmes nationaux qui a la responsabilité d'identifier les conditions préalables à la mise en œuvre de la REDD+ dans les pays membres. Enfin, le Conseil a créé un groupe de travail sur la révision du Conseil d'orientation pour guider la finalisation des termes de référence et assurer la supervision de la mise en œuvre de l'examen.

En 2013, le Conseil d'orientation du programme ONU-REDD s'est réuni à Lombok, Indonésie, les 26 et 27 juin et se réunira à Genève, Suisse du 8 au 11 décembre 2013.

62. Déclaration du G20 de St Petersburg: <http://www.g20.org/documents>

63. Report of the Seventh Policy Board Meeting: <http://www.un-redd.org/PolicyBoard/tabid/102628/Default.aspx>

44^e Réunion du Forum des îles du Pacifique

Pays participants: 16

Description: La Déclaration de Majuro a été signée le 5 septembre 2013 par les pays membres du Forum des îles du Pacifique. Cette déclaration vise à mettre en évidence l'engagement des dirigeants des pays participants au Forum envers la réduction et l'élimination progressive des émissions de GES. Cette déclaration souligne la nécessité d'intensifier les efforts d'atténuation et de fournir le soutien demandé par les pays en développement membres de ce forum pour mettre en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation⁶⁴. La déclaration a été remise au Secrétaire général des Nations Unies le 23 septembre 2013 lors de l'Assemblée générale.

Réunion du Secrétaire général des Nations Unies avec le Corps diplomatique en poste à Séoul sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)⁶⁵

Description: À l'occasion d'une rencontre avec le Corps diplomatique en poste à Séoul, République de Corée, le 23 août 2013, le Secrétaire général Ban Ki-moon a appelé les gouvernements à faire preuve d'ambition à la fois dans le cadre de la CCNUCC et de celui des discussions sur les objectifs de développement après 2015. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de limiter le réchauffement climatique à un maximum de 2°C. Il a exprimé une inquiétude particulière pour l'Afrique dont les ressources naturelles s'épuisent à une vitesse alarmante, menaçant la pêche, l'élevage, l'agriculture, le tourisme et les forêts en insistant sur les interrelations entre les problématiques environnementales et de développement, en notant qu'il accueillera le Sommet des dirigeants mondiaux sur le climat à New-York, États-Unis, en septembre 2014.

64. Déclaration de Majuro : http://www.majurodeclaration.org/the_declaration

65. <http://www.un.org/sg/statements/index.asp?nid=7034>

Bibliographie

Climate Action Tracker (2013). Climate shuffle” likely to lead to increased warming, <http://climateactiontracker.org/publications/briefing/143/Climate-shuffle-likely-to-lead-to-increased-warming.html>

GIEC (2007). *Résumé à l'intention des décideurs dans Bilan 2007 des changements climatiques: L'atténuation des changements climatiques*, Contribution du Groupe de travail III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, B. Metz, O.R. Davidson, P.R. Bosch, R. Dave et L.A. Meyer (eds.).Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA

IFRC- RCS (2010). Syria: Drought, Operations Update, No. 2, 28 mars 2010, <http://www.ifrc.org/docs/appeals/09/MDRSY001eu2.pdf>

IIDD (2013a). *Compte-rendu de la conférence de Bonn sur les changements climatiques 3-14 juin 2013*, Bulletin de Négociations de la Terre, Vol. 12 No. 580, <http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12580f.pdf>

IIDD (2013b). *Conférence de Bonn sur les changements climatiques: jeudi 6 juin 2013*, Bulletin des Négociations de la Terre, Vol. 12 No. 573, <http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12573f.pdf>

IIDD (2013c). *Conférence de Bonn sur les changements climatiques: vendredi 7 juin 2013*, Bulletin des Négociations de la Terre, Vol. 12 No. 574, <http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12574f.pdf>

IIDD (2013d). *Conférence de Bonn sur les changements climatiques: mardi 4 juin 2013*, Bulletin des Négociations de la Terre, Vol. 12 No. 571, <http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12571f.pdf>

IIDD (2013e). *Conférence de Bonn sur les changements climatiques: mercredi 5 juin 2013*, Bulletin des Négociations de la Terre, Vol. 12 No. 572, <http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12572f.pdf>

IIDD (2013f). *Conférence de Bonn sur les changements climatiques: jeudi 13 juin 2013*, Bulletin des Négociations de la Terre, Vol. 12 No. 579, <http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12579f.pdf>

IIDD (2013g). *Conférence de Bonn sur les changements climatiques: mercredi 12 juin 2013*, Bulletin des Négociations de la Terre, Vol. 12 No. 578, <http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12578f.pdf>

IIDD (2013h). *Conférence de Bonn sur les changements climatiques: samedi 8 juin 2013*, Bulletin des Négociations de la Terre, Vol. 12 No. 575, <http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12575f.pdf>

PNUE (2012). *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions*. Programme des Nations Unies pour l'environnement, <http://www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgap2012/>.

Yamin, F. et Depledge, J. (2004). *The International Climate Change Regime: A Guide to Rules, Institutions and Procedures*, Cambridge University Press, Cambridge.

La mission d'Ecofys: une énergie durable pour chacun. Entreprise internationale leader dans le domaine de l'énergie durable, de l'efficacité énergétique et des changements climatiques, Ecofys possède 28 ans d'expérience, sert plus de 500 clients dans 50 pays grâce à un réseau de 250 professionnels.

Face aux défis causés par les changements climatiques, beaucoup d'entreprises cherchent à investir dans l'efficacité énergétique et dans les énergies renouvelables, tant en termes de profit que de responsabilité sociale. Ecofys leur fournit en outre un soutien pour une compréhension complète des émissions et la façon dont elles peuvent être évitées. Cela comprend l'évaluation de l'utilisation des procédés de capture et de stockage du carbone pour réduire l'empreinte carbone. Ecofys teste également les frontières de nouvelles zones commerciales, telles que la production d'énergie à partir d'algues ou de vagues de l'océan.

Ecofys travaille aussi avec les acteurs publics pour les accompagner dans la mise en place de politiques qui soient à la hauteur des enjeux, dans les pays développés ou en développement, car elle peut offrir l'expertise nécessaire pour la conception, l'évaluation et la mise en œuvre des politiques et des stratégies énergie et climat.

Onze des principaux auteurs du Rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui ont reçu le prix Nobel de la Paix en 2007 avec M. Al Gore travaillent à Ecofys.

Ecofys dispose des connaissances nécessaires pour démêler les complexités des systèmes d'énergie à différents niveaux: de celui du quartier d'une ville à celui d'une métropole, de celui d'un pays à celui d'un continent, et même au niveau mondial. Comme tous les éléments d'un système énergétique sont étroitement liés, la réussite du développement du système nécessite non seulement la participation des parties prenantes mais aussi la prise de décisions d'investissement qui soient les meilleures possibles.



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 77 États et gouvernements qui la composent. L'OIF a pour objectif de contribuer à améliorer le niveau de vie des populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. Elle apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, conformément aux 4 grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie : promotion de la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; paix, démocratie et droits de l'Homme ; éducation, formation, enseignement supérieur et recherche ; coopération au service du développement durable. Une attention particulière est portée aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des actions de l'OIF.

La Francophonie, par l'action de l'**Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)**, organe de l'OIF, est présente dans les négociations internationales sur l'environnement et le développement durable depuis le Sommet de la Terre à Rio, en 1992, dans le but d'anticiper les grandes décisions mondiales et régionales dans ce domaine, et de rapprocher les points de vue afin de promouvoir l'adoption de positions communes aux pays de l'espace francophone.

L'élaboration par les pays francophones en développement de stratégies nationales de développement durable prenant en compte la maîtrise des ressources naturelles et de l'énergie, s'accompagne d'un renforcement des capacités de ces pays.

Il s'emploie également à renforcer les capacités et les compétences professionnelles sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur les outils reliés à l'environnement, ainsi qu' à diffuser une information de qualité en français sur le développement durable.

57 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles.

20 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay.

Les négociations au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se déroulent dans un contexte difficile, où les enjeux économiques, humains et sociaux deviennent prioritaires. Mais un défi majeur se pose à Varsovie : celui de pouvoir continuer la transition amorcée par la Plate-forme de Durban et la Passerelle de Doha vers une nouvelle ère dans les négociations climat, où les lignes traditionnelles de division entre les obligations des pays développés et celles des pays en développement deviennent plus floues, notamment après 2020. Quels principes de la Convention, celui des responsabilités communes mais différenciées, des capacités respectives, celui de l'équité ou celui de précaution et d'adéquation, régiront le nouvel accord et quelle sera leur portée ? Concernant le principe des responsabilités communes mais différenciées, comment prendre en compte la responsabilité historique, les capacités et les changements économiques, environnementaux et sociaux de chacune des Parties à la Convention lors de l'évaluation de l'ambition des engagements pris par celles-ci ? Faut-il donner à ces engagements une interprétation dynamique sur la base des réalités économiques et des profils d'émissions actuels et futurs des pays ?

Afin d'aider les décideurs à mieux comprendre les défis de la Conférence de Varsovie, ce résumé fournit une perspective historique (chapitre 1), puis une analyse des principaux enjeux négociés sur la base des derniers textes de négociation et des positions des pays sur ces enjeux (chapitres 2 à 5). Il se termine par un bref chapitre sur les attentes de la Conférence de Varsovie. Bien que cet ouvrage s'adresse particulièrement aux négociateurs des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), nous espérons qu'il sera également utile pour les participants de tout horizon.



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)
56, RUE SAINT-PIERRE, 3E ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA

L'IFDD est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

www.ifdd.francophonie.org